



Publié sur le site nternet de la Commune le 23 avril 2025

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2025 A 19H00
LISTE DES DELIBERATIONS**

Toutes les délibérations ont été approuvées.

N° DE DELIBERATION	OBJET	APPROBATION / REJET
DEL2025_57	Aide financière pour les travaux d'amélioration thermique du hall d'entrée de l'école	Approbation Unanimité
DEL2025_58	Demande de fonds de concours - Travaux d'extension du restaurant scolaire – Valence Romans Agglo	Approbation Unanimité
DEL2025_59	Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité – Article L.332-23-2 du code général de la fonction publique	Approbation Unanimité

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2025_57 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Nomenclature : 7.5 Subventions

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 17 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURS Nicolas, WILHELM Nicolas.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PICCA Serge, BARNERON Séverine, FRANQUET

BOURGEON Charline, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, SOARES ROIBET
Amandine, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine,
Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
MOMBARD Dominique,

Conseillers municipaux présents : 14

M. LARRA Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Objet : Aide financière pour les travaux d'amélioration thermique du hall d'entrée de l'école
Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixent le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), Territoire d'énergie Drôme - SDED a adopté, en Comité Syndical du 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique.

Par délibération du 01 mars 2022, la commune de Mours Saint Eusèbe adhère à cette compétence, lui donnant notamment accès :

- À un conseil technique pour préconiser les travaux de performance énergétique les mieux adaptés à un bâtiment donné,
- À une aide aux dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Selon le caractère prioritaire ou complémentaire des actions envisagées, le taux de l'aide est de 50 % ou de 20 % de la dépense éligible présentée par la collectivité, dans la limite d'un cumul d'aides maximum de 50 000 € sur une période de trois années civiles glissantes

En contrepartie, dans le cadre du dispositif national des Certificats d'économies d'énergie (CEE) Territoire d'énergie Drôme - SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

La commune de Mours Saint Eusèbe projette des travaux sur le bâtiment de l'école Julien VICAT, consistant notamment à :

- La création d'un sas thermique composé de 2 portes automatiques.
- Le remplacement des parois en polycarbonate sur les façades est et sud par des murs à ossature bois isolés + vêtture.
- L'abaissement du plafond et son isolation. L'intervention sur les plafonds permettra d'améliorer l'acoustique du hall et de rafraichir l'ambiance générale.
- Le remplacement de l'éclairage du hall, et du parvis extérieur.
- La reprise des abords pour gérer les pentes.

Le montant global estimatif de l'opération s'élève à 118 675.04 € HT.

Compte tenu de ces éléments,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de Territoire d'énergie Drôme – SDED une aide financière de 20 % à 50 % du montant HT des travaux d'économies d'énergie inclus à l'opération de travaux d'amélioration thermique du hall d'entrée de l'école ;
- **CEDE** à Territoire d'énergie Drôme - SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui seront issus des travaux réalisés.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2025_58 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Nomenclature : 7.5 Subventions

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 17 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHOURE Nicolas, WILHELM Nicolas.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PICCA Serge, BARNERON Séverine, FRANQUET
BOURGEON Charline, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, SOARES
ROIBET
Amandine, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT
Karine,
Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
MOMBARD Dominique,

Conseillers municipaux présents : 14

M. LARRA Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Objet : Demande de fonds de concours - Travaux d'extension du restaurant scolaire - Valence Romans Agglo

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal le projet d'extension du restaurant scolaire.

Ces travaux peuvent être subventionnés par Valence Romans Agglo au titre du fonds de concours.

Le coût global prévisionnel de cette opération est de 85 885.98 €, soit 103 063.18 € TTC. Le plan de financement prévisionnel s'établit donc comme suit :

Dépenses	Montant HT	Taux
Maîtrise d'œuvre (mission partielle d'architecture)	2 600.00 €	
Fourniture et pose d'une véranda	64 958.33 €	
Maçonnerie	7 524.45 €	
Carrelage	3 029.50 €	
Chauffage / Climatisation	6 547.70 €	
Electricité	1226.00 €	

N° DEL2025_58 (suite)
Séance du 22 avril 2025

Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le 23/04/2025
ID : 026-212602189-20250422-DEL2025_58-DE

SLO

TOTAL TRAVAUX	85 885 .98 €	
Financement		
Fonds de concours - VRA	22 343.00 €	26.01 %
Financement de la Commune	63 542.98 €	73.99 %
TOTAL FINANCEMENT	85 885.98 €	100.00%

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux et l'enveloppe financière prévisionnelle définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Valence Romans Agglo une aide financière au titre du fonds de concours.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD

Département de la DROME

EXTRAIT N° DEL2025_59 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOURS ST EUSEBE.

Nomenclature 4 2 - Personnel contractuel

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme), dûment convoqué le 17 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Maire.

Présents : MM. MOMBARD Dominique, ROUX Gilles, GUILLEMINOT Karine, GOMEZ David, DESSEMOND Arlette, PALLAIS Gilbert, GRAILLAT Colette, BERNARD Patrick, SGRO Fabienne, GUICHARD Valérie, BELLANGER Lionel, LARRA Stéphane, BONHORE Nicolas, WILHELM Nicolas.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, ROUX Josiane, PICCA Serge, BARNERON Séverine, FRANQUET
BOURGEON Charline, GUILHOT Caroline, THOMASSET Alexandre, SOARES
ROIBET
Amandine, BOURNE Céléna.

Ont donné pouvoir : M. AVRIL Jérôme a donné pouvoir à M. BERNARD Patrick,
Mme FRANQUET BOURGEON Charline a donné pouvoir à Mme GUILLEMINOT Karine,
Mme SOARES ROIBET Amandine a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
MOMBARD Dominique,

Conseillers municipaux présents : 14

M. LARRA Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Objet : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité – Article L.332-23-2 du code général de la fonction publique

Rapporteur : Monsieur Dominique MOMBARD, Maire

Monsieur le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le rapporteur expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour aider à la prise en charge des temps d'animation à l'ALSH Les Zigottos. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **CREE**, à compter du 22 avril 2025, un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation, pour effectuer les missions d'animation au sein de l'ALSH les Zigottos, suite à l'accroissement saisonnier d'activité, dont la durée hebdomadaire de service est de 32h00 (32/35^{ème}) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel, à compter du 22 avril 2025, pour une durée maximale de 6 mois sur une période maximale de 12 mois suite à un accroissement saisonnier d'activité de l'ALSH Les Zigottos ;
- **DIT** que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget principal de la Commune.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Le Maire,



Dominique MOMBARD